

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES EPREUVES « 420 » : SIL, SN

ANNEXE : PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'ASSISTANCE ET DE SURVEILLANCE

(Informations Complémentaires aux différents textes et règlements techniques de la FFV)

A l'intention des entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs, commissaires nautiques, Comité de Course, Jury, Jaugeurs, commissaire général, PC Course (terre), Gendarmerie, Pompiers Services de Premières Urgences, Police Municipale, Concurrents

REGLES DE BASE

- Disposer d'un bateau de Surveillance en conformité avec les réglementations en vigueur.
 - Etre en veille V.H.F dès la mise à l'eau des concurrents, faire un point radio avec le Responsable « **SECURITE GENERALE** » indicatif radio « **SECU G** ». La même chose si vous quittez le dispositif . Pour des raisons de simplification verbale, nous continuerons sur nos plans d'eau à utiliser pour communiquer, le vocable de « SECURITE ».
- Nous rappelons que la « SECURITE » incombe aux dispositifs de l'Etat.(Cf. Règlement Technique de la FFV)**
- La veille est interrompue quand le dernier bateau concurrent a regagné la Base Nautique.
 - Respecter la Charte des Entraîneurs.
 - Respecter les consignes adoptées par l'Organisation de l'épreuve.
 - Dans tous les cas de figure, les **VIES HUMAINES** passeront avant le secours aux matériels nautiques des coureurs
 - A propos de dégâts matériels, les coureurs n'oublieront pas de prendre les mesures nécessaires pour assurer leurs biens auprès de Compagnies d'Assurances privées (complément à la licence fédérale).
 - Aucun positionnement par zone ne sera imposé dans le cas de conditions météorologies normales mais être toujours près de la flotte en cas de besoin. Autres dispositifs (voir § SECURITE LEGERES).
 - Un bateau de surveillance est tout bateau (pneumatique, vedette, voilier habitable, etc...) inclus dans le dispositif d'organisation et présent dans la zone de course permettant la compétition (Cf. règlement technique FFV).
 - Assister à tous les briefings et débriefings mis en place par l'organisation.
 - **Bateaux concourants : tout voilier doit porter toute assistance possible à tout navire ou a toute personne en péril, lorsqu'il est en situation de le faire.**

BATEAUX COMMISSAIRES AUX MARQUES DE PARCOURS :

- La voile est un sport où le dessalage fait partie de l'activité. Lorsque plusieurs bateaux chavirent en même temps, « PAS de PANIQUE ». Inutile de monopoliser le système radio qui n'est pas un téléphone. Faites la part des choses, appeler la « SECURITE GENERALE » ou le Président du COMITE de COURSE, dégager sur le canal à *définir*, exposer brièvement les motifs.

SECURITES LEGERES : (Dispositif A - Dispositif B)

- Vous avez accepté de participer à l'organisation de l'épreuve (Cf convention), votre **RESPONSABILITE EST ENGAGEE**. Quand le dispositif de ZONE est décidé par l'organisation, c'est à dire le Président du Comité de Course ou le Commissaire Général de l'Epreuve , ou le Responsable de la « SECU G » : **SIGNAL VHF** : Canal à *définir* ou/et : **SIGNAL VISUEL** : Flamme ORANGE hissée sur les bateaux Commissaires aux Bouées, Comité Course, SECU G, JURY, unité SNSM, Gendarmerie, Police Nationale Maritime, **l'ensemble des « SECURITES LEGERES » (A + B) doivent dans l'instant regagner leur zone d'affectation, voir schéma en Annexe .**

EVACUATION :

- Si malheureusement, un accident survenait, le ou les blessés doivent être **impérativement évacués** vers un lieu préalablement déterminé et connu.

- Le COMITE de COURSE, la SECU G, doivent impérativement être reliés directement aux Services de premières Urgences (médecins, pompiers, SNSM, CROSS).
- La **COORDINATION des SECOURS est mise en place (exclusivement) par le Président du Comité de Course, le Commissaire Général de l'Epreuve (PC Course), le Commissaire Nautique Général responsable de la «SECURITE».** Ils sont seuls habilités à prendre les mesures qu'exigent la ou les situation rencontrées.

MATERIEL COUREURS :

- Quand les conditions de mer le permettent, les bateaux hors course doivent prioritairement être stationnés près des mouillages éventuellement prévus sous le vent de la Course.

CARBURANT-HUILE MOTEUR :

- Selon la zone d'évolution des bateaux de l'organisation, une provision huile/carburant adaptée doit être prévue pour un ravitaillement de secours en mer.

CANAUX V.H.F de l'EPREUVE :

- de Service : à définir
- de dégagement : à définir

COMMUNICATIONS par SYSTEME G.S.M :

- A prévoir pour renforcer le système relationnel entre le PC COURSE, le COMITE de COURSE, le COMMISSAIRE GENERAL et le Responsable de la SECU G.